



**Etude des chapitres assurantiels des documents de référence de 108
capitalisations du SBF 120**



Mars 2018

SOMMAIRE

Objectifs de l'étude.....	3
Méthodologie.....	3
Recommandations AMF	3
Synthèse de l'étude.....	4
Rapport détaillé	6
Annexes	31
○ Liste des sociétés étudiées	
○ Textes de recommandations AMF	
○ Grille d'analyse	

Cette étude a été réalisée par LCOMFI à la demande d'AIG.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1. Etudier sur le fond et la forme les chapitres Assurance des documents de référence des sociétés du SBF120.
2. Vérifier la prise en compte de la réglementation de l'AMF.
3. Analyser les réponses apportées par les entreprises au regard des attentes des investisseurs et des résultats de l'étude menée en 2005.

MÉTHODOLOGIE

- L'étude évalue quantitativement et qualitativement les informations contenues dans les parties assurantielles selon une grille d'analyse prédéfinie (voir en annexe).
- Seules les informations qui figuraient dans les chapitres assurantiels des documents de référence ont été pris en compte pour cette étude.
- Cette étude ne couvre que les sociétés dont les risques ont fait l'objet d'un transfert auprès d'une compagnie d'assurance d'une partie de leurs programmes d'assurance.
- 108 sociétés étudiées (voir en annexe).

RECOMMANDATIONS DE L'AMF SUR LES PARTIES ASSURANTIELLES DES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

L'AMF* recommande que les parties assurances et couvertures des risques dans les documents de référence des sociétés abordent les points suivants :

- **La politique générale de couverture**
- **Les différentes catégories de polices d'assurance**
- L'émetteur peut préciser les risques qui font l'objet d'une gestion non couverte par des contrats d'assurance classiques (mécanisme de fonctionnement des systèmes **d'auto assurance**)
- **Les coûts** (mais il est précisé que la **confidentialité** de la couverture peut être évoquée)
- **La politique** mise en œuvre pour assurer éventuellement le **maintien de l'exploitation** ou éviter toute perte significative en cas de sinistre majeur

* Texte de l'AMF publié le 10 décembre 2009 et modifié le 13 avril 2015 en annexe

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Le chapitre Assurance des documents de référence fait l'objet de recommandations moindres de la part de l'AMF que le chapitre « gestion des risques », ce qui n'incite pas les entreprises à traiter le chapitre assurantiel dans le détail.

Une amélioration de la communication des entreprises par rapport à 3 recommandations de l'AMF :

- La politique générale de couverture
- Les différentes catégories de polices d'assurance
- Le recours à un système d'auto assurance

Une montée en puissance de la communication sur l'implication du management dans la gestion des risques et le suivi des assurances (25% contre 7% en 2005) même si :

- L'implication du management est différente selon les entreprises en terme de process et d'intervenants ;
- Le fonctionnement entre la gestion des risques et les directions des assurances est rarement expliqué ;
- La prise en compte du Risk management dans la politique d'assurance est présentée de manière succincte. On note toutefois une forte évolution de l'intégration de l'assurance au Risk management (57% en 2017 contre 4% en 2005).

Les entreprises ont pris conscience que la prévention et la gestion des risques sont des facteurs d'amélioration des performances de l'entreprise et que cela participe à l'optimisation des programmes et des couvertures d'assurance.

Cependant, la présentation des mesures de pérennisation de l'activité reste très anecdotique, ce qui témoigne du chemin qu'il reste à parcourir dans ce domaine.

La maîtrise des coûts des programmes d'assurance au centre des préoccupations :

- Le rôle joué par les captives est mis en avant dans ce cadre, comme la centralisation des programmes d'assurance ;
- Une tendance qui s'inscrit encore dans le cadre du ralentissement de l'activité économique et dans une logique de réduction des coûts ;
- Les budgets sont à la baisse, malgré la prise de conscience de nouveaux risques à assurer.

On note l'intégration des nouveaux risques : cyber, risques terroristes **et une prise en compte de la fréquence de certains risques** : catastrophes naturelles, risques politiques...

L'entreprise prennent conscience que leur environnement est de plus en plus instable et soumis à des facteurs exogènes.

Dans ce contexte, les entreprises adoptent une approche différente vis-à-vis des assureurs et des partenaires :

- **Soit centralisation** des intervenants par l'entreprise, pour diminuer le nombre de partenaires, qu'ils soient assureurs, courtiers ou experts ;
- **Soit diversification** des assureurs/partenaires par l'entreprise, pour répartir la capacité transférée et garantir une certaine indépendance (vis-à-vis des recommandations).

Disparités entre les secteurs d'activités et à l'intérieur d'un même secteur :

- Des secteurs comme celui de l'énergie et certaines sociétés de taille mondiale avec de nombreuses marques et implantations où le risque est très important (nucléaire, implantations géographiques dans des pays à risques) donnent plus d'informations que les autres.
- Les constructeurs automobiles et compagnies aériennes ont des chapitres Assurance réduits en dépit des risques rencontrés par ces secteurs : rappels de produits dans l'automobile, menaces terroristes pour le transport aérien...
- Notons que des sociétés n'abordent pas l'assurance : pas de chapitre Assurance, pas d'évocation des assurances dans la partie gestion des risques.

Les nouveautés de 2016 par rapport à 2005

Le cyber est évoqué par 19% des sociétés étudiées et les souscriptions sont récentes (souvent souscrites en 2016 ou pour 2017).

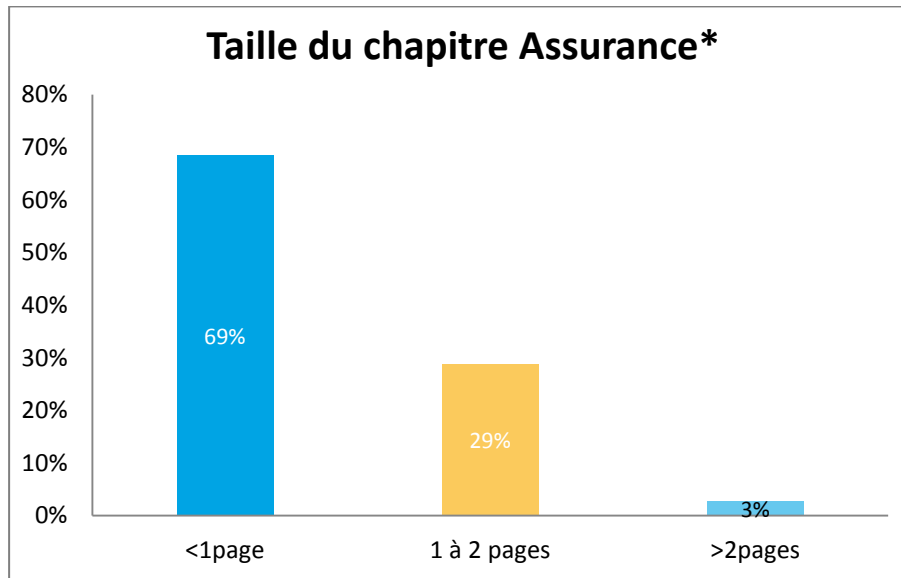
Des thématiques nouvelles :

- **La protection des données personnelles** en rapport avec les obligations réglementaires de l'Union Européenne. Certaines sociétés présentent en détail leur programme interne et les procédures. Les parties protection des données sont parfois plus importantes que la partie assurance.
- **La dépendance aux sous-traitants.** De plus en plus d'entreprises interviennent comme assembleurs en production et se fournissent en pièces auprès de nombreux sous-traitants, augmentant ainsi le phénomène de dépendance. Cette thématique est de plus en plus évoquée (6% des sociétés abordent clairement ce point).
- **Des thématiques liées aux secteurs** : Certains secteurs, comme la communication, évoquent les risques liés aux droits d'auteurs, les laboratoires citent les risques liés aux essais cliniques...

The title is centered on the page and enclosed within a large, blue, stylized bracket shape. The text "RAPPORT DÉTAILLÉ" is on the top line and "DE L'ENQUÊTE 2017" is on the bottom line, both in a bold, blue, sans-serif font.

RAPPORT DÉTAILLÉ
DE L'ENQUÊTE 2017

TAILLE DU CHAPITRE ASSURANCE *

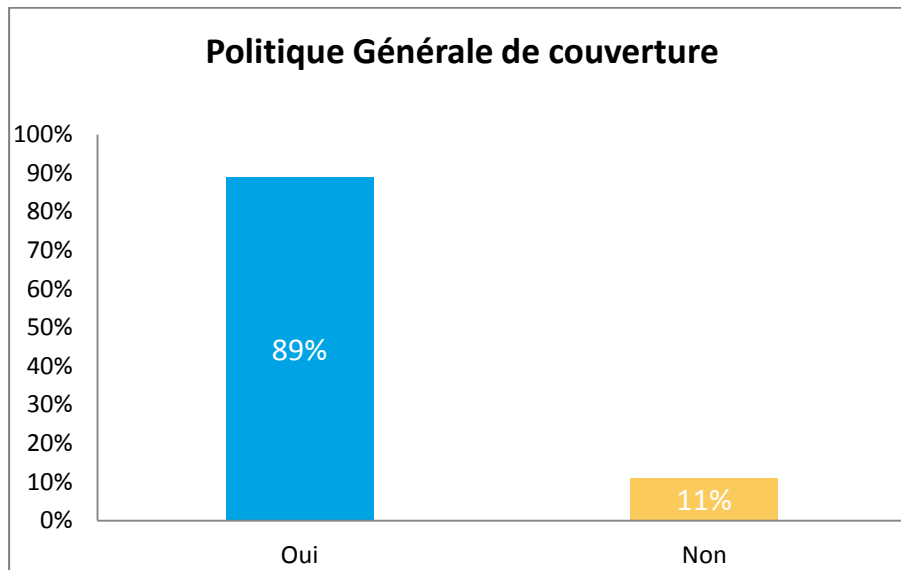


- **69% des sociétés ont des chapitres Assurance d'une taille inférieure à une page** (certaines n'ont pas de chapitre Assurance et parfois n'évoquent même pas les assurances dans la partie gestion des risques).
- **29% des sociétés ont des chapitres Assurance compris entre 1 et 2 pages et 3% des sociétés ont un chapitre assurance supérieur à 2 pages.**

A NOTER : Une tendance à la baisse par rapport à l'étude réalisée en 2005 : 40% chapitre inférieur à 1 page, 47% entre 1 et 2 pages et 12% plus de 2 pages.

* Hors parties « protection des données »

POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE



- **89% des sociétés** répondent aux 3 principales recommandations de l'AMF (politique de couverture, couvertures souscrites, référence à la captive quand elle existe).

Les raisons de la mise en place d'une politique générale de couverture sont :

- Identifier et Intégrer les risques à la couverture d'assurance
 - Améliorer les niveaux de garanties
 - Optimiser les coûts d'assurance/organiser la protection et la prévention
- Les moyens évoqués pour y parvenir :
 - En interne : la centralisation des programmes d'assurance / la captive
 - En externe : le transfert des risques au marché de l'assurance

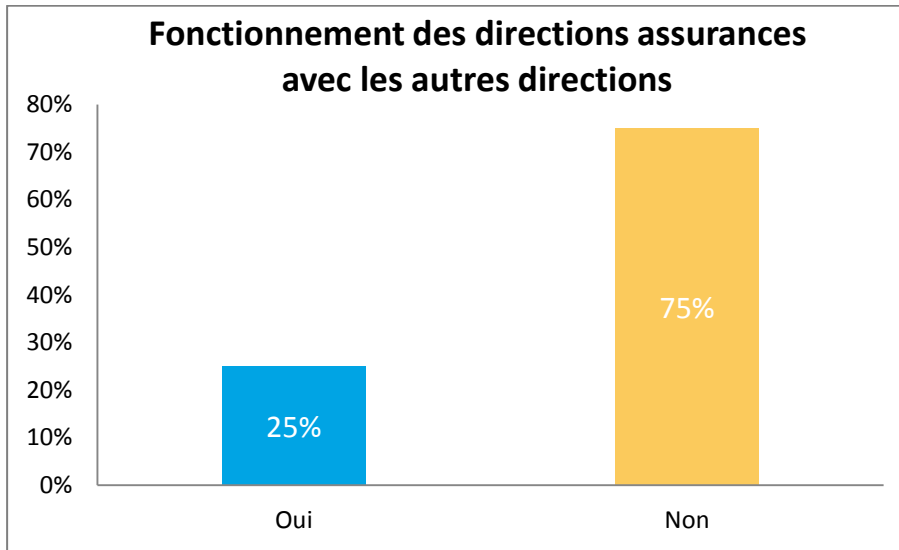
« Le groupe est engagé dans une **politique volontaire de gestion des risques** et met en œuvre :

- des procédures d'identification des risques
- une **approche globale coordonnée et centralisée des programmes d'assurances**
- des audits de prévention et de protection des personnes et des biens industriels ».

« **La politique du Groupe** en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les **risques identifiables** vise à rechercher sur le marché de **l'assurance** les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées. »

« **La politique générale du Groupe est de transférer au marché de l'assurance** les risques non conservés, en particulier les risques d'intensité. »

FONCTIONNEMENT DES DIRECTIONS ASSURANCE



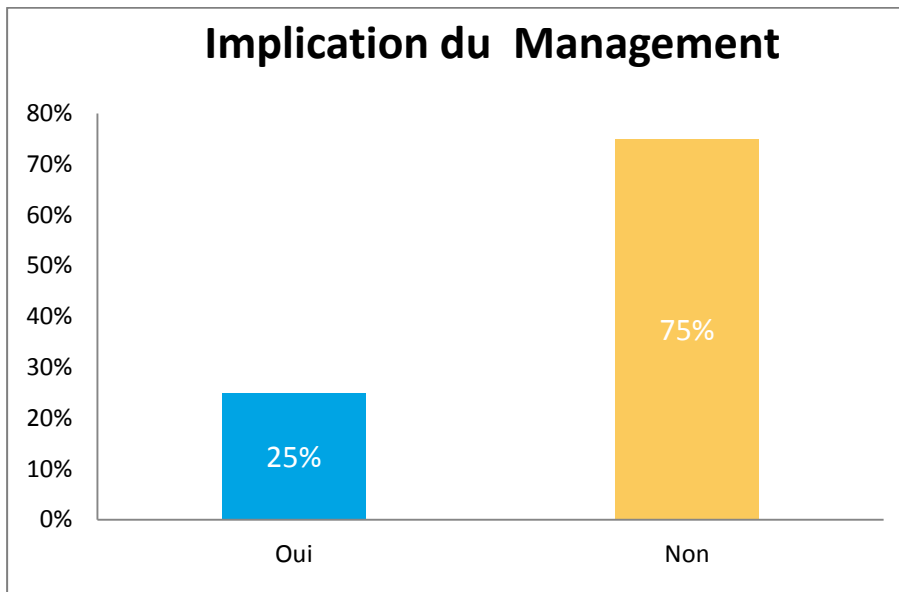
- **25% des sociétés** donnent des informations sur le fonctionnement interne en matière d'assurance.

Les entreprises n'ont pas les mêmes organisations et process.

Les intervenants cités peuvent être :

- Direction des assurances / Direction des risques / Direction risques et assurance
- Direction administrative / Direction financière
- Direction affaires juridiques / Direction juridique et assurance
- Comité de souscription / comité d'audit / comité des risques

IMPLICATION DU MANAGEMENT



- **25% des sociétés** évoquent l'implication du management dans la politique de gestion des risques et assurantielle. Souvent, il s'agit des mêmes sociétés qui ont donné des informations sur le fonctionnement de la direction assurance (slide précédente).
- Là encore, plusieurs cas de figure se présentent dans le fonctionnement et les process. Sont cités :
 - Direction Générale
 - Direction juridique et responsable de la conformité
 - Secrétaire général, membre du comité exécutif
 - Comité d'orientation stratégique assurances...

A NOTER : Une amélioration par rapport à 2005 : on passe de 7% à 25% d'implication du management.

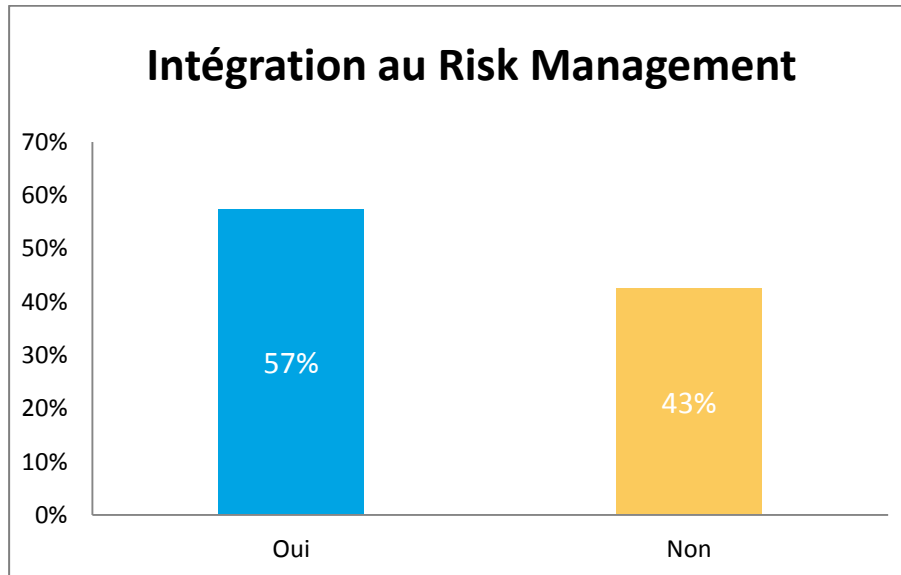
« La direction des Assurances, qui propose aux **Directions générales** des solutions de financement interne ou de transfert de ces risques au marché de l'assurance négocie... et rend compte à la Direction générale du groupe. »

« La Direction, avec le concours d'actuaire externes, procède à l'estimation des risques couverts par l'entreprise. »

« Le groupe a nommé un **directeur juridique et responsable de la conformité** (Chief Legal and Compliance Officer), qui reporte directement au directeur général du groupe. »

« Le directeur des risques, assurances et conformité est rattaché au **secrétaire général du Groupe**, membre du comité exécutif de la Société. »

INTÉGRATION DES ASSURANCES AU RISK MANAGEMENT

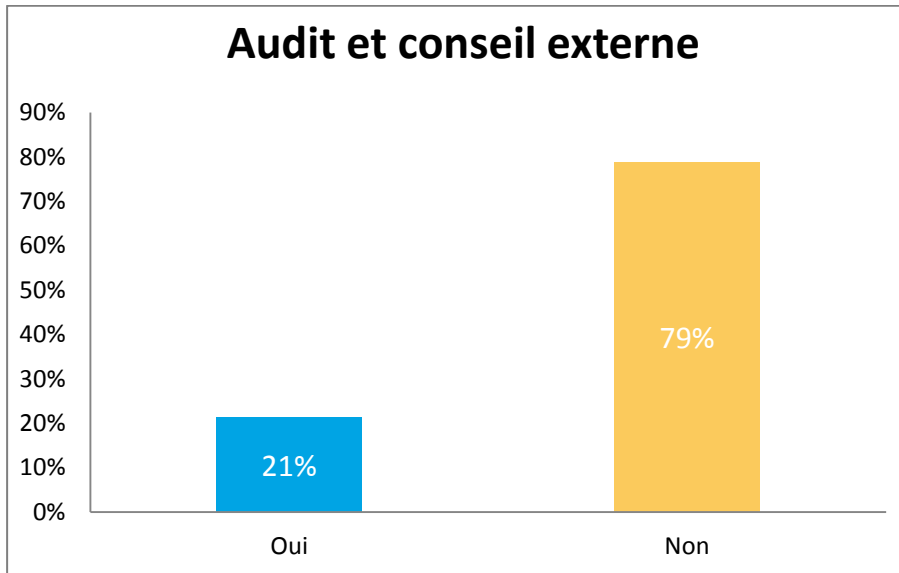


- **57% des sociétés** mentionnent intégrer les assurances au risk management.
- Cette information est donnée de manière hétérogène : au niveau de la politique de couverture, au niveau de la gestion des risques, dans une sous-partie (prévention, sinistralité, captive, ...).
- Les chapitres Assurance des sociétés intègrent ou suivent les parties gestion des risques dans la majorité des documents de référence. Il y a des variantes importantes dans le traitement et la répartition de certaines informations (risk management, prévention des risques...).

« **La politique de gestion des assurances s'inscrit dans le cadre global de la gestion des risques.** Elle vise à protéger le Groupe et les personnes contre les conséquences d'événements potentiels identifiés qui pourraient les affecter. »

A NOTER : C'est une nette amélioration par rapport à l'étude de 2005 (de 4 à 57%).

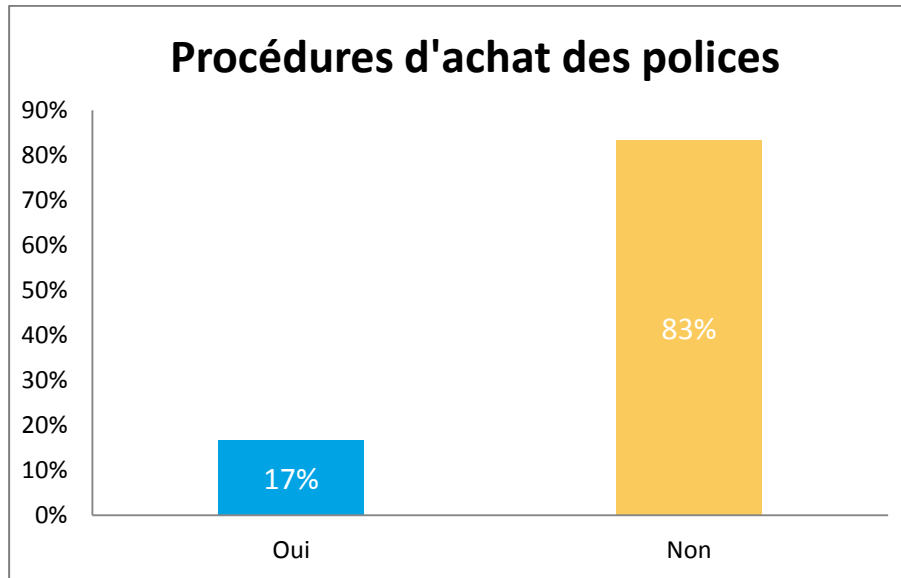
AUDIT ET CONSEIL EXTERNE POUR LES PROBLÉMATIQUES D'ASSURANCE



- **21% des sociétés** mentionnent l'intervention des assureurs (et parfois des courtiers). Les assureurs interviennent en amont dans l'évaluation des risques, sur la partie expertise en prévention et en visites de site et dans la participation aux recommandations de couverture (avec les experts / actuaires indépendants)
 - Services d'ingénierie des courtiers et assureurs
 - Cabinet d'expertises spécialisés / experts indépendants

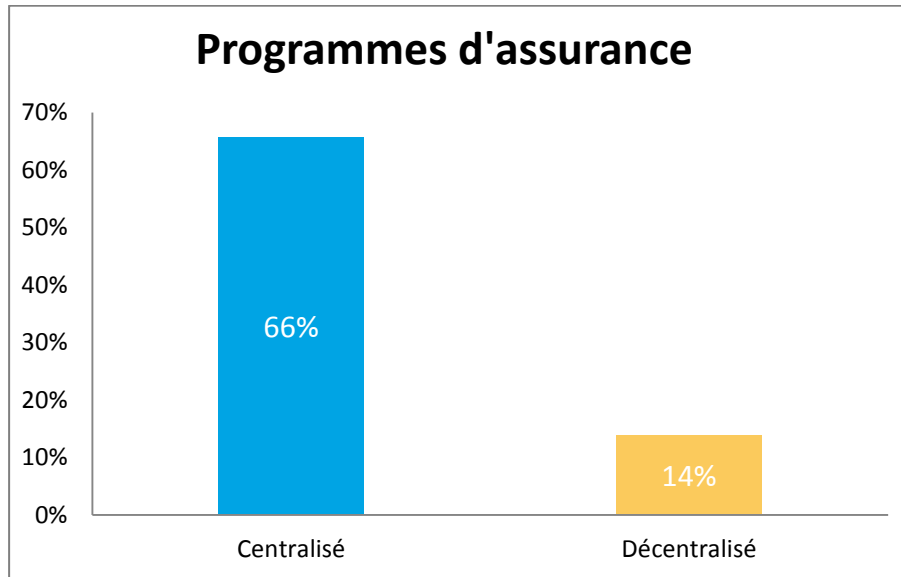
A NOTER : Pas d'amélioration sur ce point avec l'étude 2005 : 24% audit et 15% en conseil contre 21% en 2017 Audit et conseil.

PROCÉDURE D'ACHAT DES POLICES D'ASSURANCE / PROGRAMMES MODE DE GESTION



- Les procédures d'achat des polices / programmes sont peu évoquées (**17%**). Les sociétés mentionnent privilégier les mises en place de programmes à l'échelle des groupes. Certaines sociétés évoquent « *des appels d'offres* » sans plus de précision sur le sujet.
- Le recours des sociétés au marché de l'assurance se fait majoritairement pour les risques majeurs dits « d'intensité ». Les risques de fréquence étant pris en charge par les captives.

PROGRAMMES D'ASSURANCE GROUPE CENTRALISÉS



- **66% des sociétés privilégient l'approche centralisée** pour les raisons évoquées dans la partie Politique générale / stratégie notamment pour la RC, les Dommages et les Pertes d'exploitation. Elles précisent néanmoins faire appel à des programmes complémentaires en local pour des raisons de réglementation ou parfois pour s'adapter aux pays et/ ou aux activités en local.
- **14% des sociétés agissent de manière décentralisée.**
- **20% ne mentionnent pas la nature de leur programme.**

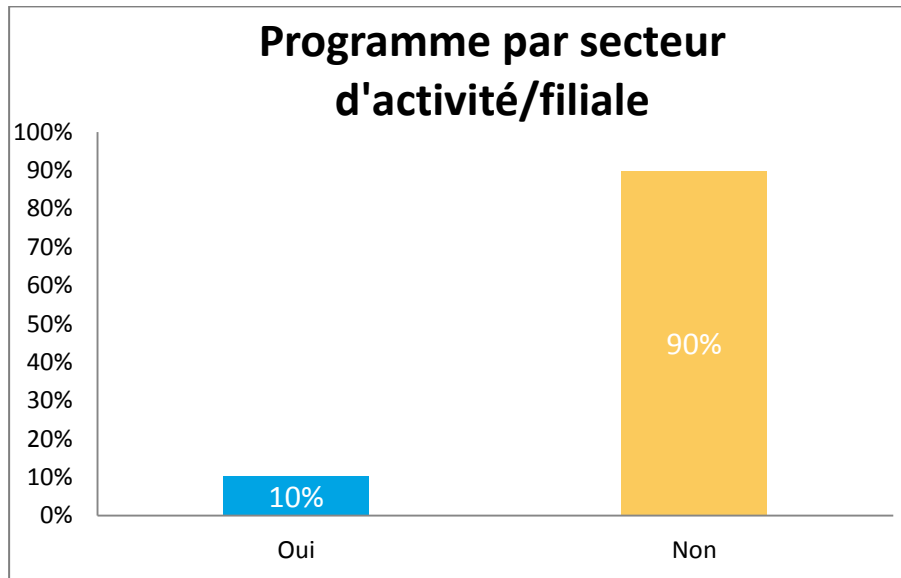
« La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans les programmes internationaux d'assurance. »

PROGRAMMES D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRES DÉCENTRALISÉS

Des garanties / programmes sont souscrits localement en complément des programmes centralisés, pour s'adapter aux obligations réglementaires locales et aux problématiques particulières des implantations à l'étranger.

- « La Compagnie a mis en place un programme mondial d'assurances. Ce programme est **accompagné de polices locales** dans tous les pays où elle est implantée. »
- « Les programmes d'assurance du Groupe prennent la forme de **polices maîtresses complétées par des polices locales souscrites, si nécessaire, dans certains pays** où les polices maîtresses, seules, ne sont pas autorisées. »
- « Pour les opérations développées à l'étranger, les polices construction sont **souscrites dans chaque pays** considéré par l'intermédiaire de courtiers locaux, avec des garanties au minimum conformes à la législation applicable. »
- « De nombreuses polices d'assurance sont **souscrites au niveau des branches et de leurs implantations**. »

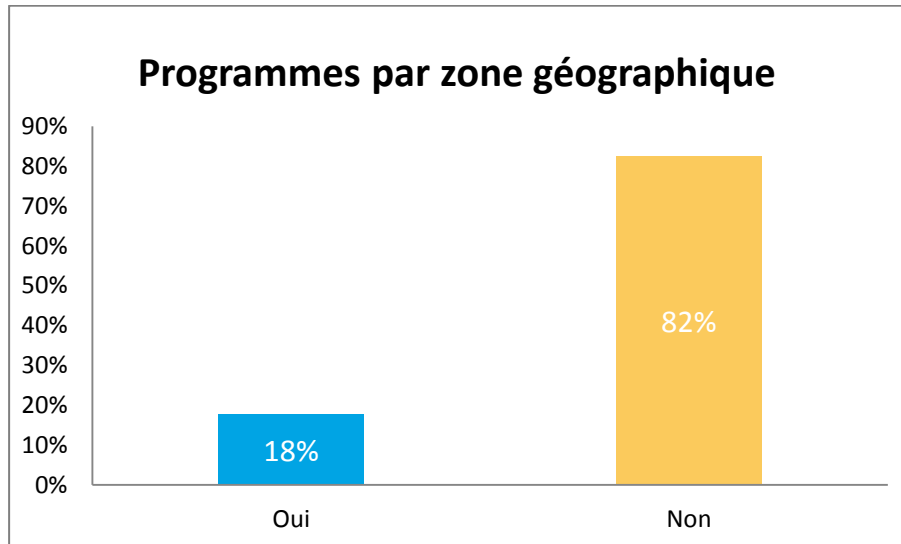
PROGRAMME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ / FILIALE



Les programmes par secteur d'activité ou filiale ne concernent que 10% des entreprises. Il s'agit d'entreprises ayant souvent plusieurs branches d'activités ou intervenants dans plusieurs secteurs (Energie, transports, construction).

Certaines entreprises sont structurées en filiale et donc les programmes sont souscrits par filiale.

PROGRAMMES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Les programmes par zone géographique ne concernent que **18% des entreprises**. Ils sont souvent mis en place pour répondre à des réglementations et / ou contraintes de certains pays : USA, Inde...

« Les polices d'assurance sont souscrites lorsque cela est imposé par la loi ou lorsque les activités ou les circonstances l'exigent (par exemple, [la Responsabilité Civile Employeur au Royaume-Uni](#) et [la couverture Workers' Compensation aux Etats-Unis](#)). »

RÉFÉRENCE À UN BENCHMARK

12% des sociétés font référence à un benchmark. Les références à un benchmark se font sur plusieurs critères comme : la politique d'assurance, l'appréciation de la sinistralité, les garanties souscrites, les niveaux de couverture...

« La politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans le secteur d'activité. »

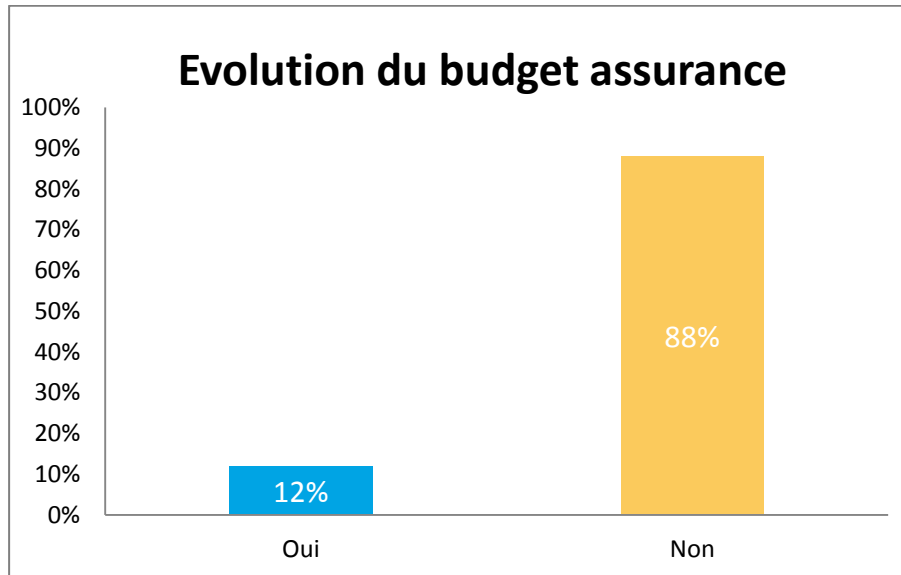
« L'absence d'une sinistralité directe ou d'indicateurs de sinistralité dans notre secteur. »

« Des garanties similaires à celles souscrites par les entreprises de même taille dans le secteur. »

« Une assurance de RC qui couvre les dommages encourus du fait des produits qu'il considère adaptés aux pratiques du secteur. »

« Le niveau de couverture RC du fait des produits fait l'objet de benchmarks réguliers. »

ÉVOLUTION DU BUDGET ASSURANCE



- **12% des entreprises** évoquent ce point sans pour autant donner de chiffres dans la majorité des cas. Les entreprises sont plutôt dans une recherche d'économie d'échelle, sans plus de précisions. Beaucoup émettent des réserves sur le budget d'assurance qui pourrait évoluer en fonction de l'évolution de l'activité.

- La dépendance au marché de l'assurance est également largement évoquée.

« **Les montants de couverture sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des risques encourus.** »

- La tendance à la baisse du budget assurance est générale : elle est évoquée avec des termes différents « recherche d'optimisation, d'économie, réduction des coûts, renégociation, ... ».

« **Les montants de couverture sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des risques encourus.** »

- **13% des sociétés précisent l'évolution du montant des primes.**

Quelques sociétés augmentent leur budget assurance notamment lorsqu'elles sont en croissance / acquisition / développement.

« **Des augmentations du budget assurance peuvent être nécessaires pour s'adapter à l'évolution des activités du Groupe.** »

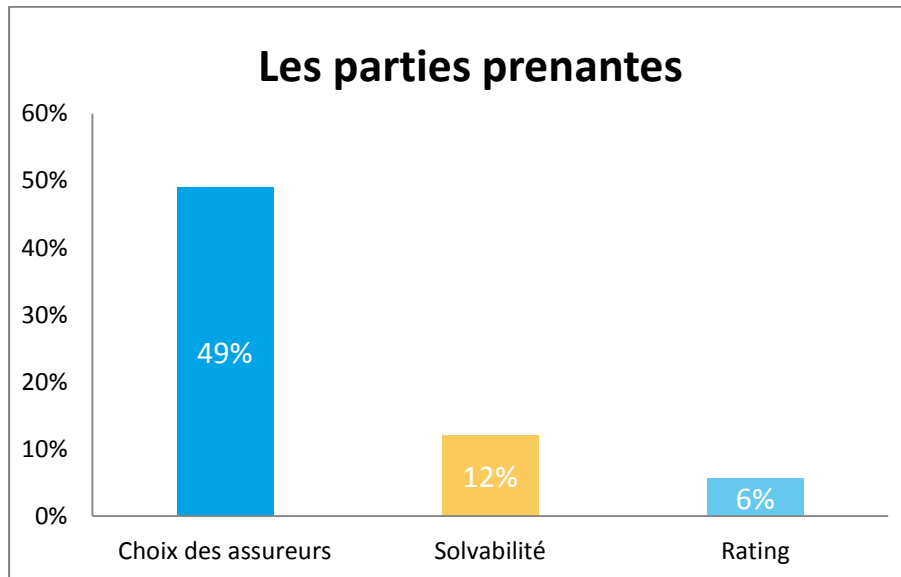
REPORTING INTERNE ET SYSTÈME D'INFORMATION

12% des entreprises abordent ce point.

Sur l'ensemble de l'étude, les process et le fonctionnement interne sont peu précisés dans les chapitres assurantiels (souvent abordés dans le chapitre gestion des risques).

« L'animation d'un mécanisme de répartition des primes dommages: selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur (scoring) avec un système de bonus/malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie/bris de machine. La Rh s'appuie sur une démarche de contrôle interne et de formation »

LES PARTIES PRENANTES



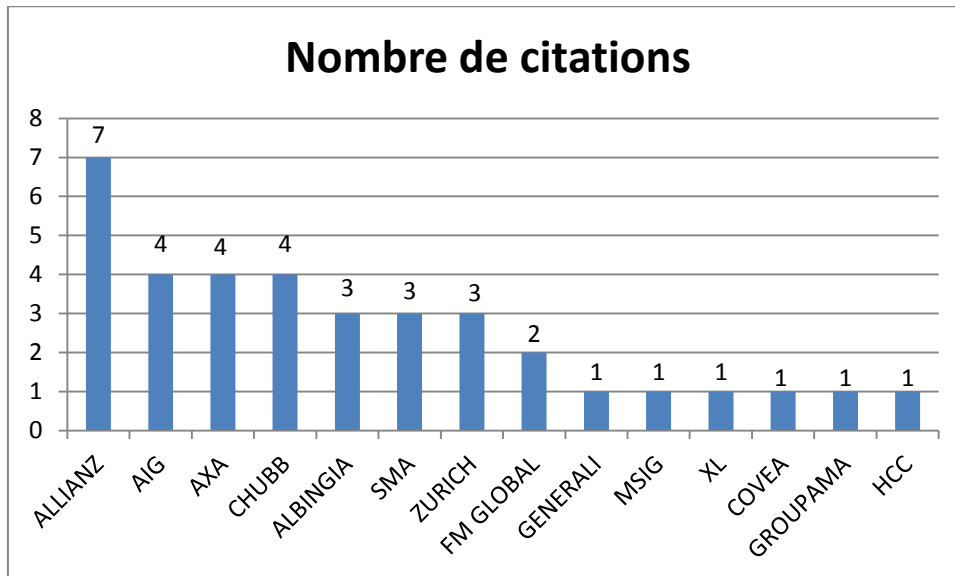
- Trois formules très générales reviennent pour qualifier les assureurs choisis : « assureurs et réassureurs de premier plan » / « de réputation » et « assureurs reconnus ».
- **Deux tendances émergent** : les sociétés qui visent la diminution des partenaires et les entreprises qui privilégient la répartition du risque sur un certain nombre d'assureurs.
Le transfert des risques au marché de l'assurance est privilégié pour les risques d'intensité / majeurs et l'auto-assurance pour les risques de faibles intensité.
- Quelques sociétés font référence à des appels d'offre sans donner plus de détails.

« **Les garanties du Groupe sont placées auprès d'assureurs de premier plan et de notoriété mondiale.** »

CHOIX DES PARTENAIRES

Choix des Compagnies d'assurance

Quelques sociétés détaillent les montants des polices d'assurance en mentionnant les assureurs auprès desquels elles ont été souscrites.



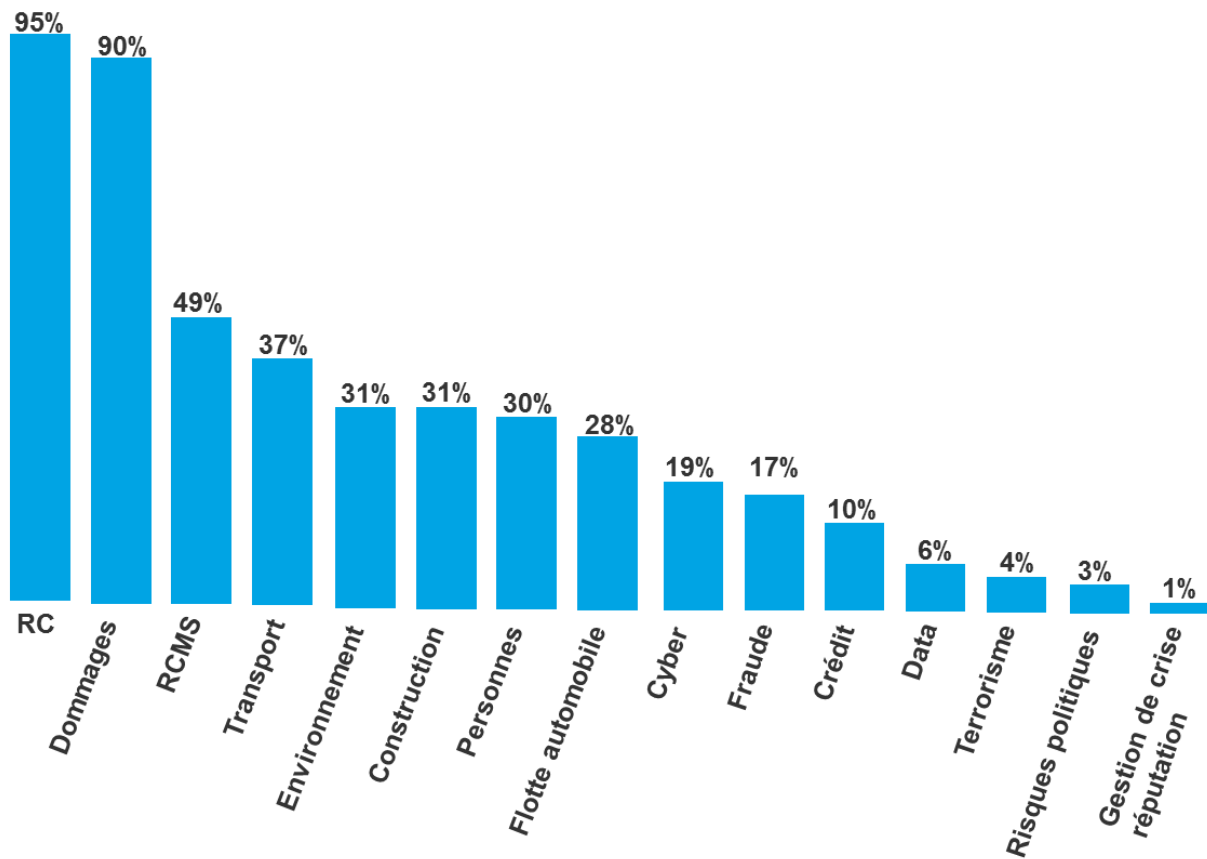
Choix des Courtiers

« Le Groupe s'appuie sur des **courtiers de dimension internationale** et souscrit des polices d'assurances auprès de **compagnies d'assurances solvables, de premier ordre, reconnues pour leurs offres sur les couvertures des grands risques.** »

« Programmes souscrits auprès d'assureurs reconnus du marché, par l'intermédiaire de **courtiers d'assurance de renommée mondiale.** »

« La société travaille avec les **dix premiers courtiers français.** »

LA MENTION DES COUVERTURES



RC et Dommages / Pertes d'exploitation sont mentionnées pour la grande majorité des entreprises. Une partie des sociétés mentionnent les niveaux de couverture maximum par sinistre et par an ou les montants maximums par an.

RC : Les plafonds d'indemnisation oscillent entre 20 millions d'euros et 2 milliards d'euros par sinistre et par an ou pour la totalité des plafonds d'indemnisation de la société par an.

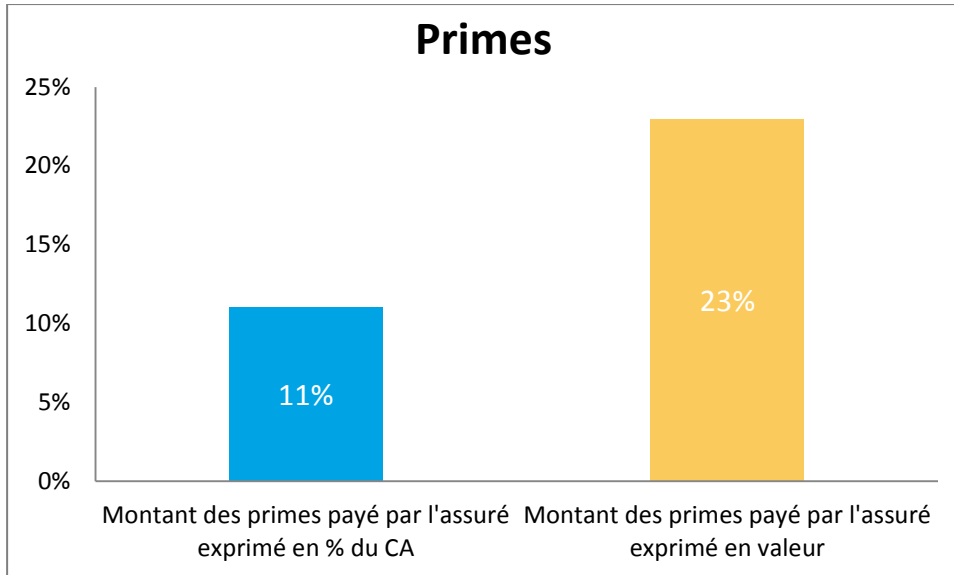
Dommages : Les plafonds d'indemnisation oscillent entre 9 millions d'euros et 1,3 milliard d'euros par sinistre et par an ou pour la totalité des plafonds d'indemnisation de la société par an.

Cyber : Le cyber fait « une entrée remarquée » dans le panel des assurances de l'entreprise avec des contrats passés essentiellement pour la première fois en 2016.

Autres : gestion de crise, Cat'Nat, terrorisme, assurance tous risques informatiques, contamination de produits sont des risques également mentionnés.

La majorité des sociétés ne donnent aucun chiffre sur les montants des plafonds des couvertures.

PRIMES



- **23%** des entreprises précisent le montant des primes en valeur et **11%** des entreprises mentionnent le montant des primes en % du CA.

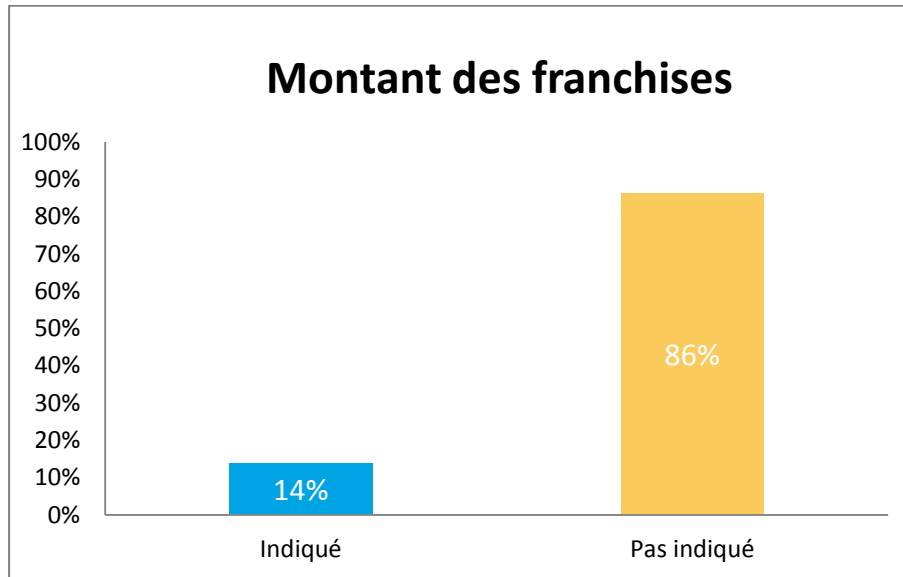
A NOTER : Les données chiffrées sont donc en baisse par rapport à l'étude de 2005 : 23% contre 37% en 2005 en valeur et 11% contre 16% en 2005 en pourcentage du CA.

- **23% des entreprises précisent les montants des primes d'assurance en valeur.** Les montants s'échelonnent entre 0,7 M€ et 196.6 M€.
- **11% des entreprises précisent les montants des primes d'assurance en pourcentage du Chiffre d'affaires** (entre 0,04% et 1% du CA).

« Pour 2016, le budget global des principales assurances permanentes souscrites par le Groupe est estimé à **0,15% du chiffre d'affaires** (hors assurances collectives). »

« Le coût des principales polices d'assurance Groupe s'est élevé pour l'exercice 2015/2016 à environ **0,5% du chiffre d'affaires consolidé.** »

MONTANT DES FRANCHISES



- **14% des entreprises mentionnent les montants des franchises** principalement pour la RC et le dommage, mais aussi pour les assurances transport, la RCMS, ...

« Dommages aux biens et Pertes d'exploitation : les montants des franchises sont en rapport avec l'importance des sites. »

A NOTER : Les données chiffrées sont en baisse par rapport à l'étude de 2005, 14% en 2017 contre 28% en 2005 (pour l'année 2014).

LES PLAFONDS D'ASSURANCE

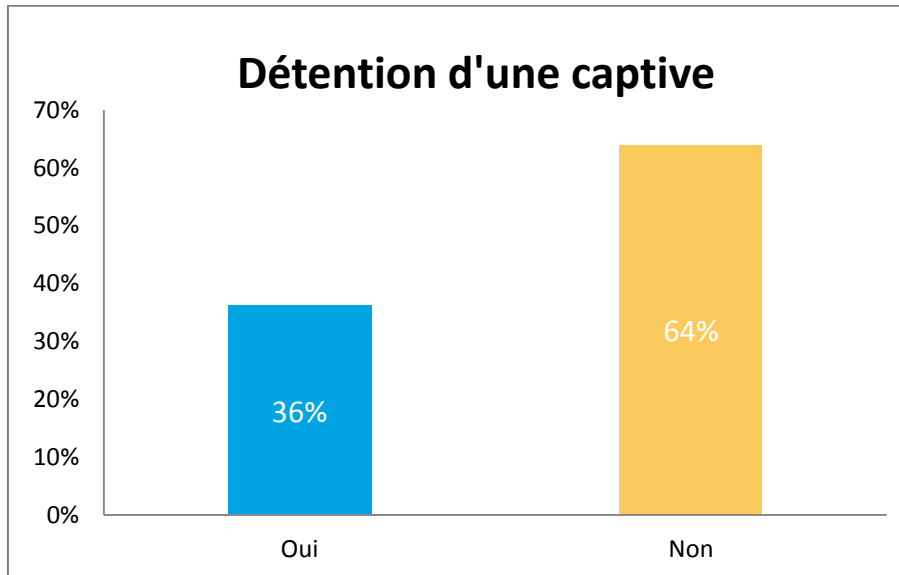
Ils sont majoritairement donnés pour la RC et le Dommage :

- **37%** des sociétés donnent le montant du plafond en RC (s'échelonnant de moins de 1 million d'€ à plus de 1 milliard d'€)
- **39%** des sociétés indiquent le montant du plafond en Dommage / Perte d'exploitation (s'échelonnant de quelques millions d'€ à 1 milliard d'€).

A NOTER : Chiffres en baisse par rapport à 2005 (63% en DPE et 52% en RC).

Les sociétés estiment avoir un bon niveau de couverture, adapté au profil de risques, s'appuyant sur les expertises d'ingénieurs et d'experts.

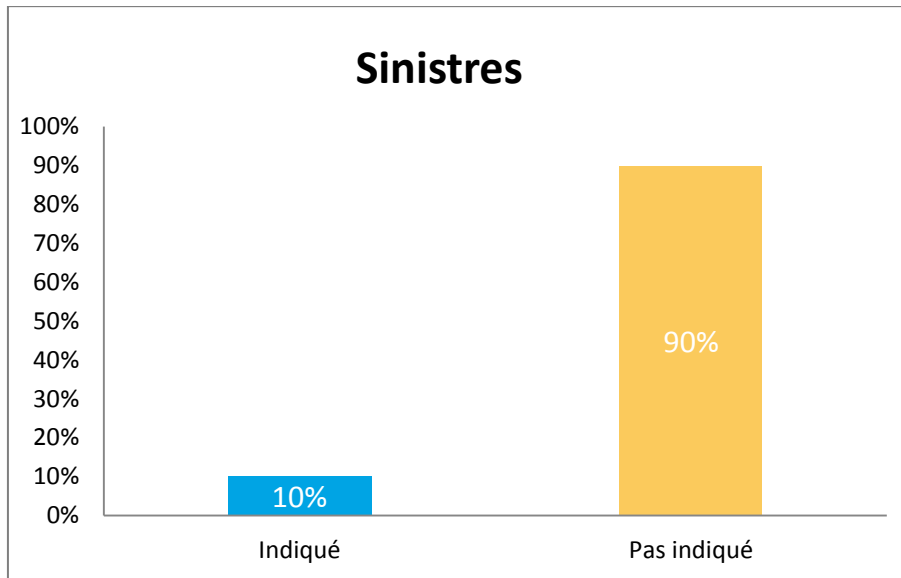
DÉTENTION D'UNE CAPTIVE



- **36% des sociétés font référence à leur captive** (32% pour l'étude 2005).
- Le rôle de la captive est souvent présenté comme l'outil vertueux au service de l'entreprise pour optimiser le budget des couvertures d'assurance et améliorer les garanties. Les entreprises mentionnent souvent la nécessité de l'auto-assurance pour la gestion des sinistres de faible intensité/de fréquence.
- La captive de ces sociétés est « destinée à financer les sinistres de faible intensité. »
- **9% des sociétés précisent les montants des risques conservés.**

« Cette conservation en auto-assurance est destinée à financer les sinistres de fréquence et de faible intensité. En cas de sinistre majeur, dit « d'intensité », le financement de ces risques est transféré au marché de l'assurance. »

SINISTRES



- **10% des sociétés** abordent le sujet de la sinistralité et les montants.

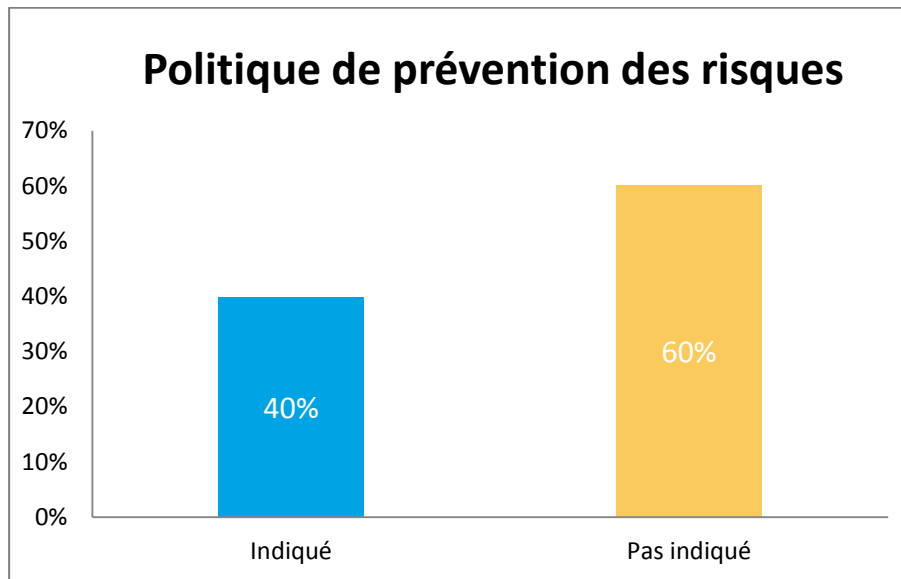
« Aucun sinistre majeur et/ou significatif n'est survenu en 2016, susceptible de modifier tant les conditions actuelles de couvertures que les montants des primes assurances et/ou la conservation de l'auto-assurance. »

- Moyens prévus pour assurer la gestion des conséquences d'un sinistre : **3% des sociétés** apportent une réponse dans la partie assurantielle.
- Référence aux grands sinistres : **5% des sociétés** y font référence (Fukushima – Japon et USA 11 septembre).

« Le Groupe est présent dans des zones présentant un risque élevé de catastrophe naturelle et il a contracté une couverture d'assurance spécifique à cet égard. »

« Tremblement de terre au Japon cité en référence comme étant le type de catastrophes pour lequel le Groupe a souscrit une couverture catastrophe placée auprès des investisseurs dont le mécanisme est basé sur le déclenchement paramétrique et indemnitaire. »

PRÉVENTION DES RISQUES



- **40% des sociétés évoquent leur politique de prévention des risques.**

« La société s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques industriels en s'appuyant sur son assureur, réputé pour son expertise en matière d'ingénierie et de prévention incendie. »

- **Programme de formation aux risques : 4%** seulement des sociétés le mentionnent.

« La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe : suivi et prévention des risques et sur une politique de formation. »

« En 2016, le groupe a continué à déployer des formations à ses salariés, en plus des communications régulières sur les sujets de conformité. Ainsi, afin de limiter le risque de non-conformité réglementaire, le groupe enrichit régulièrement son programme de conformité et met à jour ses politiques et procédures, ainsi que les outils de mise en application. »

- **Cartographie des risques : 9%** y font référence.

« Ainsi, afin d'identifier et, dans toute la mesure du possible, de quantifier les risques spécifiques les plus importants de ses activités, la société s'est engagée depuis 2002 dans un processus de cartographie de ses principaux risques. »

- Les entreprises s'appuient beaucoup sur les ingénieurs et experts des assureurs pour estimer les risques, réaliser des audits, pour les visites de sites et leurs recommandations.

CONFIDENTIALITÉ ET INFORMATIONS CHIFFRÉES

18% des sociétés revendiquent la confidentialité pour ne pas donner de chiffres.

Mais indépendamment de la mention de la confidentialité, **62% des sociétés ne donnent aucun chiffre** pour les programmes, les couvertures, les primes, les franchises... et restent sur une présentation générale et convenue de leur politique d'assurance.

L'AMF dans sa recommandation sur les chapitres assurantiels des sociétés recommande que l'émetteur présente « *des éléments d'appréciation, y compris des **éléments de coût**, sur le niveau de couverture des risques potentiels significatifs à la clôture des comptes* » mais continue ainsi : « *Dans son appréciation de l'opportunité et du contenu de l'information, l'émetteur pourra notamment tenir compte du fait que la **confidentialité de la couverture peut être exigée dans le cadre des relations avec les sociétés d'assurances**.* »

« Le coût global de la politique de gestion du risque assurances n'est pas communiqué, cette information étant confidentielle. »



ANNEXES



LISTE DES SOCIÉTÉS ÉTUDIÉES (108)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accor ▪ ADP ▪ Airbus ▪ Air France - KLM ▪ Air liquide ▪ Alstom ▪ Alten ▪ Altran Technologies ▪ Arcelor Mittal ▪ Areva ▪ Arkema ▪ Atos ▪ Bic ▪ Biomérieux ▪ Bolloré ▪ Bouygues ▪ Bureau Veritas ▪ Cap Gemini ▪ Carrefour ▪ Casino ▪ CNP Assurances ▪ Crédit agricole ▪ Danone ▪ Dassault Aviation ▪ Dassault Systèmes ▪ DBV TECHNO ▪ Edenred ▪ EDF ▪ Eiffage ▪ ELIOR ▪ ELIS ▪ ENGIE ▪ Essilor ▪ Euler Hermes ▪ Eurofins Scientific ▪ Europcar 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurotunnel ▪ Eutelsat ▪ Faurecia ▪ FNAC Darty ▪ Foncière des Régions ▪ Gaz trans techn ▪ Gecina ▪ GENFIT ▪ Havas ▪ Hermes ▪ Icade ▪ Iliad ▪ Ingenico ▪ Imerys ▪ Innate Pharma ▪ Ipsen ▪ Ipsos ▪ JC Decaux ▪ KERING ▪ Klepierre ▪ Korian ▪ Lagardere ▪ Lafarge ▪ Legrand ▪ L'OREAL ▪ LVMH ▪ Mercialys ▪ Métropole Télévision M6 ▪ Michelin ▪ Natixis ▪ Neopost ▪ Nexans ▪ Nexity ▪ Orange ▪ Pernod Ricard ▪ PSA - Peugeot 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plastic Omnium ▪ Publicis ▪ Remy Cointreau ▪ Renault ▪ Rexel ▪ Rubis ▪ Safran ▪ Saint-Gobain ▪ Sanofi ▪ Sartorius ▪ Schneider Electric ▪ SEB ▪ Scor ▪ Société Générale ▪ Sodexo ▪ Solvay ▪ Sopra Steria ▪ SPIE ▪ Suez Environnement ▪ Tarkett ▪ Technicolor ▪ Teleperformance ▪ TF1 ▪ Thales ▪ Total ▪ Ubisoft ▪ Unibail-Rodamco ▪ Valeo ▪ Vallourec ▪ Veolia Environnement ▪ Vicat ▪ Vinci ▪ Vivendi ▪ Wendel ▪ Worldline ▪ Zodiac
---	---	--

Sociétés non étudiées soit parce que le rapport annuel n'était pas disponible, soit parce qu'il n'y avait pas de parties assurantielles : ALD, Aperam, Eurazeo, Euronext, Gemalto, Lafarge, Maisons du Monde ORPEA, SES GLOBAL, SPIE, ST Micro Electronics, Technip, Soitec

Sociétés n'affichant pas de transfert de risques auprès de compagnies d'assurance : Amundi, AXA, BNP Paribas.

TEXTES DE L'AMF

- Document créé le 10 décembre 2009, modifié le 17 décembre 2013, le 5 décembre 2014 et le 13 avril 2015

- **3.7. Recommandation sur les assurances et couvertures des risques**

L'AMF recommande que l'émetteur présente d'une part, sa politique générale de couverture, les différentes catégories de polices d'assurance souscrites, concernant aussi bien les risques généraux que les risques propres à sa société (garantie de bonne fin, dommages, responsabilité civile, pertes d'exploitation) et d'autres part, des éléments d'appréciation, y compris des éléments de coût, sur le niveau de couverture des risques potentiels significatifs à la clôture de l'exercice. Dans son appréciation de l'opportunité et du contenu de l'information l'émetteur pourra notamment tenir compte du fait que la confidentialité de la couverture peut être exigée dans le cadre des relations avec les sociétés d'assurances.

- L'information donnée par les émetteurs peut comprendre notamment :
 - Des indications sur leur stratégie de couverture qui passe aussi bien par une politique de prévention que par la souscription de polices d'assurance ou toute autre forme de couverture plus ou moins externalisée. L'émetteur peut mentionner les risques qui font l'objet d'une gestion non couverte par des contrats d'assurance classiques (mécanismes de fonctionnement des systèmes d'auto assurance).
 - La politique mise en œuvre pour assurer éventuellement le maintien de l'exploitation ou éviter toute perte significative en cas de sinistre majeur (à titre d'exemple : back-up informatique, assurance contre pertes d'exploitation). Si l'émetteur n'est pas couvert ou n'a pas de politique particulière de prévention dans ce domaine, il peut le mentionner.
 - La société choisira éventuellement, si cela est pertinent, de ventiler l'information donnée sur sa politique d'assurance par grande catégorie de risques, segment d'activité, filiale et/ou zone géographique. Dans le cadre de la description de la stratégie de couverture, il peut être également opportun, le cas échéant, de préciser si certains contrats d'assurance sont souscrits avec une société captive (société d'assurance appartenant au groupe). Il est utile dans ce cas que l'émetteur mentionne et commente son mode de gestion du risque et la part du risque qu'il conserve.

GRILLE D'ANALYSE

- Taille du chapitre Assurance (en nombre de pages)
- Politique générale de couverture/d'assurance
- Parties prenantes de l'organisation
- Fonctionnement de la direction des assurances avec les autres directions
- Implication du management de l'entreprise
- Intégration des assurances au risque management
- Audit et conseil externe pour les problématiques d'assurance
- Procédure d'achat des polices d'assurance / programmes – mode de gestion
 - Centralisé en matière d'assurance / Décentralisé
 - Programme par secteur d'activité / Programme par zone géographique
- Référence à un benchmark de sociétés comparables ou autres
- Reporting interne et système d'information en matière d'assurance
- Parties prenantes : choix des compagnies d'assurance : Solvabilité/rating/notoriété
- Recours aux mutuelles
- Couvertures
 - RC
 - Dommages et pertes d'exploitation
 - Transport
 - Environnement
 - Personnes
 - Flotte automobile
 - Fraude
 - Construction
 - Crédit
 - Terrorisme
 - Risque politique
 - Cyber risques
 - Data
- Niveaux de primes
 - En %
 - En valeur du CA
- Mention des montants des franchises

- Plafonds de couverture
- Confidentialité
- Captive
 - Indication du montant des risques conservés
- Sinistralité
 - Mention des sinistres supportés pendant l'exercice
 - Références aux grands sinistres
- Prévention
 - Evocation de la politique de prévention des risques dans la partie assurantielle
 - Formation
 - Cartographie des risques dans la partie assurantielle
- Autres éléments à noter : nouveautés...

Les citations courtes mentionnées dans cette étude proviennent des documents de référence des sociétés du SBF120 en accès public. Elles ont pour objectif d'illustrer le propos de cette étude. La présente étude s'appuie sur des données factuelles et publiques afin de rapporter des faits inscrits dans la réalité. Les citations ne constituent pas des jugements de valeurs concernant les émetteurs, mais ne sont là que pour illustrer les thématiques abordées. Le présent document de synthèse n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité d'AIG ou de l'agence LCOMFI. Tous droits réservés. Mention obligatoire de « LCOMFI » pour toute utilisation ou diffusion.

AIG Europe Limited - Société au capital de 197 118 478 livres sterling, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le n°01486260. Siège social : The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, Royaume-Uni.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie. Adresse Postale : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04 - RCS Nanterre 752 862 540.

LCOMFI - SARL au capital de 7500 € - RCS Paris 490 519 089 - Siège social : 40, rue des Mathurins - 75008 Paris - Téléphone : 01 44 94 86 00